



Garde des enfants quand un des parents déménage loin

Par **jomatvi**, le **09/03/2011** à **20:07**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants depuis un peu plus d'un an et jusqu'à maintenant, les enfants étaient en résidence alternée, une semaine chez leur père et une semaine chez moi, accord qui a été validé par le Juge des Affaires Familiales.

Le père des enfants vient de trouver un emploi à plus de 400km du lieu de résidence actuel. Il envisage d'emmener les enfants avec lui, et donc de mettre fin à cette résidence alternée. Je ne suis pas d'accord avec son choix et je ne peux envisager de me séparer de mes enfants et ne les revoir que de temps en temps.

J'aimerais savoir quels sont les critères qui permettent au JAF de décider où vivront les enfants. Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **21:05**

L'intérêt des enfants. Donc il examine le contexte et décide

Par **celia58**, le **10/03/2011** à **08:36**

Vous vous travaillez ? et lui il était au chômage ou en poste ?

Par **jomatvi**, le **10/03/2011** à **18:00**

bonsoir celia58,

Oui je travaille, et le père de mes enfants a démissionné de son poste d'infirmier il y a 4 mois, et n'a pas travaillé depuis. Il a retrouvé un emploi en Vendée depuis peu et commence à la fin du mois.

Par **celia58**, le **11/03/2011** à **10:49**

Le juge va regarder l'intérêt des enfants, les situations personnelles des parents à priori vous avez toutes les chances d'en avoir la garde de plus le père a démissionné il est donc à l'origine de l'éloignement.

Encore plus de chance d'en avoir la garde si vos enfants sont jeunes en général le jaf accorde la garde à la maman. Pas de loi c'est une constatation.

Vu la distance le père aura surement un DVH de toutes les vacances scolaires sauf Noël et été qu'il faut partager.

Par **jomatvi**, le **11/03/2011** à **20:51**

Bonsoir,

Mes enfants ont respectivement 8 ans et 4 ans et demi.

Merci beaucoup Celia58 de l'aide précieuse que vous m'apportez par vos réponses.